

Trousse d'urgence

La vaccination peut provoquer une réaction allergique rare mais grave et potentiellement mortelle (anaphylaxie). Cette complication peut survenir avec n'importe quel vaccin et chez n'importe quel patient. En attendant l'intervention des services d'urgence, le personnel médical du centre de vaccination doit pouvoir prendre les mesures nécessaires pour sauver la vie du patient. À cette fin, une trousse d'urgence doit être disponible dans chaque centre de vaccination.

La composition exacte de la trousse d'urgence est déterminée en concertation avec les experts pharmaceutiques et médicaux.

Composition de la trousse d'urgence pour anaphylaxie

La trousse d'urgence contient au minimum :

	Spécialité choisie	Nombre présent
Stylo prérempli d'adrénaline		
Ampoules d'adrénaline 0,8 mg/ml (chlorhydrate d'épinéphrine 1 mg/ml)*		
Seringue de 1 ml		
Aiguille IM 21G		
Antihistaminique oral		
Solu-Medrol		
Salbutamol aérosol doseur 100 mcg		

Facultatif : oxygène et masque respiratoire

Remarque : étant donné que l'anaphylaxie est une situation d'urgence nécessitant une réaction immédiate, on opte toujours pour des stylos préremplis d'adrénaline. Ces stylos prêts à l'emploi permettent un gain de temps important dans le traitement des patients. Des injections de suivi, si nécessaire, peuvent être administrées à partir d'ampoules d'adrénaline.

Conservation de la trousse d'urgence

Certains médicaments de la trousse d'urgence doivent être conservés au réfrigérateur. Il est recommandé de conserver ces médicaments et leurs accessoires (seringues et aiguilles) au même endroit dans le réfrigérateur. Ce kit doit porter clairement la **mention « trousse d'urgence »**. Les autres médicaments de la trousse d'urgence doivent être conservés à proximité du même réfrigérateur.

L'emplacement exact de la trousse d'urgence doit être connu de tout le personnel médical du centre de vaccination.

Utilisation des médicaments de la trousse d'urgence

Lors de l'utilisation de médicaments de la trousse d'urgence, l'expert médical responsable établit une prescription au nom du patient concerné.

L'expert pharmaceutique reconstitue la trousse d'urgence selon les accords passés avec les pharmaciens locaux (voir **procédure de commande de médication**).

Responsabilité de l'expert pharmaceutique

L'expert pharmaceutique est responsable du suivi et de la gestion de la trousse d'urgence :

- Composition de la trousse d'urgence en concertation avec l'expert médical
- Contenu complet de la trousse d'urgence selon la composition convenue
- Présence de la trousse d'urgence en un endroit précis
- Contrôle des conditions de conservation des médicaments de la trousse d'urgence (y compris l'enregistrement)
- Contrôle des dates de péremption des médicaments (y compris l'enregistrement de ces données)